

Conseil général des Hauts-de-Seine

Commission permanente du Conseil général des Hauts-de-Seine

Les Hauts-de-Seine et le Très Haut débit : 15 opérateurs, 481 kms de câbles à fibre optique

34 dossiers ont été examinés lundi par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine réunis sous la présidence de Patrick Devedjian, parmi lesquels :

Les Hauts-de-Seine ouvrent leur réseau d'assainissement aux opérateurs de fibres optiques

Les membres de la Commission permanente ont décidé de changer le système d'autorisation par lequel les opérateurs de télécommunications peuvent déployer de la fibre optique dans les réseaux d'assainissement départementaux.

Les nouvelles conventions permettent ainsi d'augmenter la longueur ouverte au sein du réseau d'assainissement de 160 à 480 kilomètres.

Le marché est désormais ouvert à 15 opérateurs au lieu de onze qui sont : Bouygues Télécom, Colt Télécommunications, Complétel, Pan European Crossing France, Irisé, Level 3 Communications, Neuf Cégétel, 21st Century Communications, Viatel opérations, Verizon France, l'université Pierre et Marie Curie (Paris VI), Free, Néo Télécoms, Noos et Télia Sonera.

1,7 millions d'euros pour les clubs sportifs des Hauts-de-Seine

Le Conseil général, dans le cadre de sa politique de soutien à la pratique sportive et au sport de haut niveau, attribue des subventions d'un montant de :

- **675 800 euros en soutien au sport de haut niveau** à des clubs sportifs des Hauts-de-Seine (113 clubs sportifs recensés, 153 sections, répertoriés « clubs de haut niveau, 324 sportifs sur la liste nationale des athlètes de haut niveau, 74 podiums internationaux en 2006 pour 88 médailles),

- 688 000 euros à des clubs **sportifs de haut niveau « Elite 92 »** répondent à des critères précis (niveau d'évolution des équipes, prise en compte des athlètes classés par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports sur une liste nationale et nombre d'équipiers dans la discipline sportive concernée),

- **377 500 euros** en faveur des **écoles de formation sportive** des clubs.

Au total, ce sont ainsi 1 741 300 euros que le Conseil général verse à ces clubs sportifs.

En bref

Sécurité

Le 16 décembre 2005, le Conseil général adoptait un programme d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance et de la sécurité (CLS-CLSPD).

Dans ce cadre, le Conseil général soutient aujourd'hui financièrement à hauteur de 712 525 euros les nouvelles initiatives de six communes des Hauts-de-Seine, toutes signataires d'un contrat local de sécurité (CLS) auquel est associé le Département, qui sont :

* **Puteaux** : le Conseil général alloue une subvention d'un montant de 69 030 euros à la commune afin d'installer la police municipale dans de nouveaux locaux (CLS adopté le 22 septembre 2006).

* **Courbevoie et Levallois-Perret** : le Conseil général alloue des subventions d'un montant de 91 378 euros à Courbevoie et de 31 228 euros à Levallois-Perret afin de leur permettre d'étendre leur système de vidéosurveillance (CLS adopté en octobre 2006 pour Courbevoie et en janvier 2007 pour Levallois-Perret).

* **Meudon** : le Conseil général attribue une subvention de 27 000 euros à la commune afin de soutenir son programme de prévention de la délinquance et de sécurité de la ville mis en place en direction des publics fragiles, en faveur des médiations familiales et du soutien à la parentalité. Mais aussi de soutenir le fonctionnement de l'Espace Jules Verne et de la Maison des bords de seine, deux structures menant des actions éducatives à destination des jeunes en difficulté (CLS adopté le 9 mars 2007).

* **Sceaux** : le Conseil général attribue une subvention de 95 045 euros à la commune en vue de :

- l'installation de la police municipale dans de nouveaux locaux,
 - le renforcement de l'éclairage public des rues Paul Couderc, Docteur Berger, Georges Clémenceau et Raymond Poincaré,
 - le renforcement de l'éclairage public de la rue Carnot,
 - le renforcement de l'éclairage public du jardin des Imbergères,
 - le renforcement de l'éclairage public de la place située devant la faculté Jean Monnet, boulevard Desgranges,
 - renforcement de l'éclairage public du sentier latéral, le renforcement de l'éclairage public du sentier des Hauts-Sablons.
- (CLS adopté le 13 mars 2007)

* **Suresnes** : le Conseil général approuve la passation d'une convention avec la commune dans le cadre de son CLS dont l'avenant a été adopté le 7 décembre 2006, et lui attribue une subvention de 398 844 euros afin de soutenir son contrat local de sécurité à travers :

- **13 subventions de fonctionnement** pour le soutien scolaire individualisé, la lutte contre les violences intrafamiliales, la lutte contre le sentiment d'insécurité, la bourse permis de conduire automobile, le conseil communal des jeunes, la maison pour la vie citoyenne et l'accès au droit, des actions éducatives face aux incivilités, la semaine de la jeunesse, les petits loups (prévention précoce), l'action sociale en milieu scolaire, la place de la femme dans la société, l'accès au droit pour les jeunes, le bulletin d'information et de liaison et le pilotage, la coordination, le suivi et l'évaluation du CLS

- **4 subventions d'investissement** pour le Centre de supervision urbaine destiné à centraliser et coordonner le dispositif de vidéosurveillance, la mise en place d'un dispositif de vidéosurveillance dans le quartier Cœur de Ville et Place Marcel Legras et l'acquisition d'un logiciel de cartographie pour l'observatoire de la sécurité.

Rénovation urbaine

Parc du Noyer Doré à Antony : 464 000 euros consacrés à son aménagement

Le Conseil général participe à hauteur de 40 % à l'aménagement du parc du Noyer Doré, un des éléments clés de l'opération de rénovation urbaine du quartier, sur un montant total de 1,38 millions d'euros. Au-delà de la création du parc sur 5 000 m², sont aussi prévus des espaces de jeux pour enfants, la traversée du jardin ainsi qu'une meilleure liaison entre le quartier du Noyer Doré et la Place des Baconnets.

Le Conseil général soutient par ailleurs les travaux d'aménagement de l'ensemble du quartier à hauteur de 24 millions d'euros dans le cadre de sa politique de rénovation urbaine.

Mobilité

1 million d'euros versé à 15 communes et 2 communautés d'agglomération pour leurs travaux de voirie

Le Conseil général apporte son concours financiers aux travaux d'amélioration des routes communales de 15 communes du département à hauteur de 678 490 euros : Antony, Bourg la Reine, Châtenay-Malabry, Clamart, Clichy, Fontenay-aux-Roses, Garches, Gennevilliers, la Garenne-Colombes, Malakoff, Marnes-la-Coquette, Nanterre, Saint-Cloud, Sceaux, Vaucresson. Il contribue également aux travaux des communautés d'agglomération du Val de Seine et Arc de Seine à hauteur de 336 735 euros.

Au total, le Département verse ainsi 1 015 225 euros à ces collectivités.

Deux nouvelles acquisitions à Issy-les-Moulineaux en vue de l'aménagement de la RD7

Le Conseil général acquiert deux appartements dans les immeubles situés 257 et 283 bis, quai de Stalingrad à Issy-les-Moulineaux. Ces cessions interviennent dans le cadre de l'opération d'aménagement de la route départementale 7 à Issy-les-Moulineaux, Meudon et Sèvres. Elle concerne 155 propriétaires dont 120 d'entre eux ont déjà donné leur accord sur le prix proposé pour la cession de leur bien.

Le Département est déjà propriétaire à Issy-les-Moulineaux de :

- 44 lots de copropriété sur 62 dans l'immeuble du 257 quai de Stalingrad à Issy-les-Moulineaux, 18 lots de copropriété restant à acquérir,
- 29 lots de copropriété sur 35, dans l'immeuble situé 283 bis quai de Stalingrad, 6 restant à acquérir.

Deux nouvelles acquisitions à Courbevoie et la Garenne-Colombes en vue du prolongement du tramway T2 entre la Défense et le pont de Bezons

Le Conseil général acquiert deux appartements d'immeubles situés sur le tracé du prolongement du T2 vers le pont de Bezons. L'opération d'aménagement de ce tramway concerne 98 propriétaires. Parmi ceux-ci, 30 sont d'accord avec le prix proposé pour la cession de leur bien. Les immeubles sont situés l'un, à l'angle du 41, rue des Fauvelles / 96, boulevard de la Mission Marchand à Courbevoie, et l'autre au 14, boulevard National à La Garenne-Colombes.

Neuf terrains acquis à Clamart dans le cadre du projet de tramway Châtillon-Vélizy-Viroflay

Maître d'ouvrage des aménagements urbains et de voirie sur la partie alto-séquanaise du projet de tramway, le Conseil général vient d'acquérir à l'amiable neuf terrains nécessaires à la réalisation du tramway. L'opération d'aménagement de ce projet concerne 172 propriétaires. Parmi ceux-ci, 60 propriétaires ont donné leur accord sur le prix qui leur a été proposé pour la cession de leur bien.

Solidarités

Lutte contre le sida, les hépatites et les conduites à risque : 57 612 euros versés à trois associations

Les membres de la commission permanente allouent 57 612 euros à trois associations : la Fédération des associations de services et soins à domicile des Hauts-de-Seine (FASSAD 92) (17 366 €), l'association Réflexion Action Prison Et Justice (ARAPEJ) (39 110 €) et l'association Famille et Santé (1 136 €) dans le cadre du 5e plan de lutte contre le sida, les hépatites et les conduites à risque mis en place en partenariat avec l'Etat en décembre 2006. Depuis le début de l'année, le Conseil général des Hauts-de-Seine a alloué 893 160 euros à 26 associations luttant contre le sida, les hépatites et les conduites à risque.

Environnement

Les membres de la Commission permanente ont notamment approuvé **le lancement d'appels d'offre européen** sur :

* **le nettoyage de la Seine et de ses berges** : afin d'améliorer la qualité du nettoyage de la Seine et de ses berges qu'il opérait jusqu'à présent lui-même, le Conseil général a décidé de céder ses deux bateaux nettoyeurs, le « Bélénos » (acquis en 1980) et le « Sequana » (2005) qui assuraient jusqu'à présent le ramassage et l'évacuation de 300 tonnes de déchets flottants par année). Et de lancer un marché par une procédure d'appel d'offre européen afin que ce soit un exploitant spécialisé qui assure cette prestation, et ceci tout au long de l'année. L'estimation du coût global des de cette opération est d'environ 3 854 000 € HT sur six ans.

* **la réhabilitation d'un collecteur pluvial à Sceaux** : le marché concerne les travaux de réhabilitation d'un collecteur pluvial visitable situé sous les rues du Dr Roux et Léo Delibes à Sceaux. Le coût des travaux est estimé à 2 978 040 € TTC. Le délai d'exécution est fixé à dix mois.

Ces travaux entrent dans le cadre de l'entretien du réseau d'assainissement géré par le Conseil général (350 km de réseau d'assainissement visitable, 180 km de réseau non visitable et 30 000 branchements particuliers connectés à ces ouvrages). Ce réseau transporte les effluents vers les ouvrages du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP) aux fins d'épuration (réseau eaux usées ou unitaires) ou vers le milieu naturel (réseaux pluviaux).

* **la création d'un bassin de stockage des eaux pluviales à Châtillon** : le marché concerne la création d'un bassin de stockage sous la rue Perrotin située à Châtillon afin de réduire les inondations sur cette zone. Le coût des travaux est estimé à 5 623 233 € TTC. Une décision qui s'inscrit dans les priorités retenues par la politique départementale d'assainissement.

Réseaux d'assainissement : coordination de la gestion entre le Conseil général et Villeneuve-la-Garenne

Le Conseil général approuve la passation d'une convention coordonnant la gestion des réseaux d'assainissement avec la commune de Villeneuve-la-Garenne. C'est la 10^e convention ainsi passée par le Conseil général après Boulogne-Billancourt, Clichy-la-Garenne, Nanterre, Rueil-Malmaison, Gennevilliers, la Garenne-Colombes, Colombes et les Communautés d'agglomération Arc-de-Seine, des Hauts-de-Bièvre et Sud de Seine.

Ces conventions, établies dans le cadre du schéma départemental d'assainissement, ont pour objectif de définir les actions en matière d'assainissement et en particulier l'exploitation des réseaux :

- le maintien du patrimoine en état
- le suivi des rejets non domestiques,
- le contrôle des branchements,
- l'auto surveillance,
- la limitation des eaux de ruissellement,
- les aménagements de réduction des inondations par orage,
- la lutte contre les eaux claires parasites permanentes,
- l'adoption d'un règlement d'assainissement.